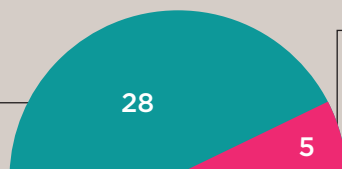


LE CONSEIL MUNICIPAL*Répartition des sièges*

LISTE
« Du Cœur et de l'action
pour Les Herbiers »



LISTE
« Les Herbiers, pour une
alternative écologique et
sociale »

« LA FRACTURE IMMOBILIÈRE »**Liste d'opposition : « LES HERBIERS, POUR UNE ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE »**

Trouver un logement au Pays des Herbiers relève du parcours du combattant tant le marché de l'immobilier est saturé. Les spécialistes du secteur n'hésitent pas à parler de « fracture immobilière » entre les « Installés » qui voient la valeur de leurs biens augmentée et les « Sans-toit » qui peinent, même avec un salaire correcte, à décrocher un logement. La gravité de la situation doit conduire notre Collectivité à prendre des mesures courageuses sous peine de déclin démographique et économique.

La situation s'aggrave

La pénurie touche à la fois le parc locatif privé et le parc de logements publics aidés. Concernant les logements sociaux, les demandes augmentent : 451 demandes/an en 2015, 730 demandes/an en 2020. **En 2013, 39 % de ses demandes aboutissaient ; en 2020, seulement 18 % et le temps de réponse s'établit aujourd'hui à 13 mois ! (Adile, 2021).**

Face à cette saturation, les locataires ne peuvent même pas se tourner vers le parc locatif privé. En effet, le nombre de locations proposées à l'année n'augmente pas car les propriétaires-bailleurs préfèrent les locations saisonnières à courte durée. Un agent immobilier le confirme **« les propriétaires qui achètent pour louer le font de manière saisonnière »** Ouest-France du 22/02/2021. Un chiffre confirme ce constat : le Pays des Herbiers ne compte que 166 logements loués meublés à l'année (Insee, 2017). Et la pandémie ne semble pas pousser les investisseurs à réviser leur plan : **l'ancien EHPAD « les Chênes » sera finalement transformé en hôtel de luxe !**

Mais des solutions existent

En concertation avec les acteurs locaux, nous proposons de prendre trois mesures afin que **le Pays des Herbiers puisse loger ceux qui y travaillent :**

1 Instaurer un PERMIS DE LOUER. Notre Collectivité peut mettre en place cette procédure par délibération en conseil municipal ou communautaire. Ce dispositif prévu par la loi ALUR soumet la mise en location d'un bien par un bailleur à une autorisation préalable. Le permis de louer permettrait d'évaluer l'importance du marché de la location saisonnière et d'engager des actions en vue d'en orienter une partie vers la location longue durée.

2 Renforcer le logement aidé. Le Pays des Herbiers compte, en 2020, 995 logements sociaux soit 8,1 % du parc immobilier. A titre de comparaison, la France en compte 17,4 % et la Région des Pays de la Loire 14,2 %. M. Le Bras, directeur de l'Adile, n'hésite pas à dénoncer la faiblesse de ce chiffre ; selon lui, **« l'île de Ré dispose plus de logements sociaux que le Pays des Herbiers ».**

3 Lancer un nouveau lotissement communal car celui de la Pépinière est désormais complet. L'accueil de nouvelles populations est pourtant essentiel si l'on veut maintenir la vitalité démographique de notre territoire. **N'oublions pas qu'aux Herbiers, en 2019, le nombre de décès (170) a largement dépassé celui des naissances (152) ! (Insee, 2020).**

La pénurie de logements pénalise le dynamisme économique de notre territoire et aggrave le problème des recrutements. Des entreprises ont pris conscience de l'enjeu mais hésitent à se lancer dans des projets d'envergure. **Peut-être attendent-elles que le Puy-du-Fou, artisan de cette fièvre immobilière, montre l'exemple en hébergeant une partie de ses saisonniers ?** Car, pour l'instant, les 2.100 employés du Parc sont contraints de se débrouiller pour trouver un logement... d'avril à octobre... ce qui amplifie encore les tensions sur le marché locatif !

Julie Mariel-Godard, Joseph Liard, Aurélie Turbé, Patricia Cravic et Étienne Blanchard.
www.alternative-ecologique-sociale.fr
www.forum-citoyen.fr • info@forum-citoyen.fr

« POUR NOTRE VILLE ! »**Majorité municipale : « DU CŒUR ET DE L'ACTION POUR LES HERBIERS »**

Ça y est ! Enfin ! La quasi-totalité des commerces de notre commune a pu rouvrir ses portes, le 19 mai dernier. La différence, odieuse et incompréhensible, entre biens qualifiés de « non-essentiels » et biens « essentiels », décidée par le gouvernement, est abolie. Définitivement ? Nous l'espérons. Seuls certains bars et restaurants, ne possédant pas de terrasse doivent attendre jusqu'au 9 juin pour rouvrir leurs portes à leurs clients.

Pour faciliter cette réouverture, **l'équipe municipale a fait le choix de rendre gratuit l'occupation du domaine public des terrasses.** De même, les commerces fermés dont la Ville est propriétaire ont vu leurs loyers suspendus. Un vrai coup de pouce, apprécié et appréciable !

Rue Neuve, le cinéma Grand Ecran a pu reprendre ses séances, pour le plus grand bonheur des cinéphiles et des bénévoles de l'association. Quelques mois encore, et ce sera le nouveau cinéma de la Tibourgère, dont le chantier avance à grands pas...

Le théâtre Pierre Barouh accueille, lui aussi, à nouveau son public, pour une courte fin de saison. Mais, la saison estivale va pouvoir commencer, en attendant le programme de la saison prochaine. Enfin, les sportifs – les plus jeunes d'abord – ont regagné les salles de sport, les gymnases, le dojo, etc.

Les Palpitantes pour le cœur de ville

Côté tourisme, l'heure est également à la relance. Le Puy du fou, notre locomotive incontournable, ouvre ses portes le 9 juin prochain. Une bonne nouvelle pour les visiteurs, bien sûr, mais aussi pour les hôteliers, les restaurateurs et les propriétaires de chambres d'hôtes de notre ville et du Pays des Herbiers. Rappelons que quand un visiteur dépense un euro au Puy du fou, il en dépense 2,8 à l'extérieur ! A l'office de tourisme, on se prépare donc à accueillir les visiteurs, tandis que sur le chantier du Mont des Alouettes, on s'active pour être prêt début juillet. L'objectif n'a pas changé : **faire des Herbiers une étape incontournable des visiteurs du Puy du fou.**

Voilà notamment pourquoi, nous avons lancé ce programme des Palpitantes. Le but est de proposer aux Herbretais et aux visiteurs des spectacles de qualité, gratuits, tout au long de l'été. Une véritable saison culturelle estivale. Nous aurions voulu la lancer en fanfare. Les conditions sanitaires ne le permettent pas... Pour autant, nous vous donnons rendez-vous à ces Palpitantes, en centre-ville, tout au long des mois de juin, juillet et août.

Vaccination : merci aux médecins et infirmières

Enfin, depuis le mois de janvier, notre ville est particulièrement mobilisée pour faciliter la vaccination des Herbretais. Chacun a pu le constater, l'espace Herbauges a été transformé en centre de vaccination. Il accueille tous les jours des centaines d'habitants du Pays des Herbiers, du Pays de Pouzauges et du Pays de Mortagne. Des dizaines d'infirmières et de médecins s'y relaient, accompagnés par des sapeurs-pompiers. Tout cela nécessite une organisation millimétrée, coordonnée par les services de la Ville des Herbiers. Un grand merci à tous.

Comme vous le constatez, nous poursuivons le travail pour lequel vous nous avez fait confiance.

Vous pouvez compter sur nous.

Bien cordialement.

La majorité municipale avec Véronique Besse